

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
27 octobre 2017
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 2^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 5 octobre 2017, à 15 heures

Président : M. Tommo Monthe (Cameroun)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 137 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Point 145 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Point 134 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 137 de l'ordre du jour : Planification des programmes (A/72/16, A/72/72 et A/72/73/Rev.1)

1. **Le Président** appelle l'attention sur le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur sa cinquante-septième session (A/72/16), sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur le renforcement du rôle de l'évaluation et une meilleure application des conclusions et évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/72/16) et sur le rapport du Secrétaire général sur le projet de révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (article VII et annexe) (A/72/73/Rev.1).

2. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance aux travaux du CPC, principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social chargé d'appuyer l'exécution de la tâche essentielle qui consiste à traduire les mandats intergouvernementaux en programmes pragmatiques. Le CPC fournit des orientations au Secrétariat en interprétant les mandats législatifs et il élabore des procédures d'évaluation pour que les programmes soient mieux conçus et pour éviter les doubles emplois ; c'est aussi la principale instance de contrôle au service de l'Assemblée générale dans ces domaines. L'oratrice prend acte de la contribution continue du CPC à la promotion de la responsabilisation, du suivi et de l'évaluation des résultats des programmes, et elle approuve les recommandations et conclusions figurant dans le rapport qu'il a établi sur sa cinquante-septième session (A/72/16). Le Groupe accorde une priorité élevée à la planification des activités à mener au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. La mise en œuvre du cadre défini pour les objectifs de développement durable est particulièrement importante, car elle s'étendra sur les six prochains exercices biennaux et englobe tous les aspects ou presque du système de développement des Nations Unies.

3. Le Groupe appuie les efforts déployés par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Il recommande que l'Assemblée générale prie les organisations du système

des Nations Unies et les organes intergouvernementaux de prendre en considération les observations et autres apports des organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, au titre de la formulation de politiques et de la prise de décisions, s'agissant en particulier du chômage des jeunes, de l'extrémisme et du terrorisme, de la gouvernance, de la protection des femmes et des enfants, de la médiation, de la prévention des conflits, ainsi que de la paix et de la sécurité, en application de la Charte des Nations Unies. Compte tenu de l'importance que revêtent les processus d'évaluation pour le Secrétariat, le Groupe espère que les responsables donneront suite sans délai aux recommandations et conclusions du CPC. L'oratrice note avec satisfaction que les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) continuent d'être soumis pour examen au CPC et elle encourage le CCI à soumettre davantage de rapports pertinents au CPC afin que les objectifs soient atteints et qu'il soit rendu compte des succès engrangés.

4. Le Secrétariat devrait exploiter davantage les compétences à sa disposition pour ce qui est des évaluations à mener dans les diverses entités qui le composent, en particulier en mobilisant l'expérience acquise par les instances de contrôle internes et externes. Lorsqu'il établira les futurs plans-cadres, il devra également mener des consultations intensives avec les États Membres avant de soumettre à l'Assemblée générale ses propositions de réforme en matière de gestion. En dernier lieu, le Groupe fait savoir qu'il attache une grande importance au rapport sur l'exécution des programmes, outil essentiel de gestion et de responsabilisation, tant pour les États Membres que pour le Secrétariat, s'agissant en particulier des enseignements tirés. Il précise que les produits supplémentaires obtenus au titre d'un exercice biennal devraient procéder essentiellement de mandats intergouvernementaux.

Point 145 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

[A/72/120, A/72/120/Add.1, A/72/298, A/72/298/Add.1, A/72/330 (Part I) et A/72/330 (Part I)/Add.1]

Point 134 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (A/72/295)

5. **M^{me} Mendoza** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités - hors activités de contrôle des opérations de maintien de la paix - pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 [A/72/330 (Part I) et A/72/330 (Part I)/Add.1], dit que, pendant la période considérée,

le BSCI a publié 374 rapports de contrôle, dont sept à l'intention de l'Assemblée générale et 30 rapports de clôture. Ces rapports contenaient 1 183 recommandations visant à renforcer le contrôle interne, les mécanismes de responsabilisation et l'efficacité et l'efficience de l'Organisation, dont 29 jugées critiques. Les rapports en question analysaient également les tendances enregistrées sur trois ans en ce qui concerne les recommandations d'audit, en fonction des cinq composantes intégrées du contrôle interne : environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication et suivi. Pour chacune des trois années considérées, l'essentiel des recommandations porte sur la composante Activités de contrôle, et elles sont axées sur les politiques, procédures et autres mécanismes utilisés pour réduire les risques au minimum durant la mise en œuvre des programmes.

6. À la suite de la révision du système de notation des audits, le Bureau a décidé, avec effet au 1^{er} octobre 2016, de remplacer la notation actuelle par des conclusions générales tirées au cas par cas, dans le souci d'améliorer la communication des résultats des audits internes. L'utilisation de telles conclusions est conforme aux normes définies par l'Institut des auditeurs internes et correspond mieux à la diversité des clients du Bureau, qui sont tributaires d'environnements de risque variés et dont les portefeuilles sont parvenus à des degrés d'avancement différents au regard du système de contrôle interne.

7. Le BSCI a mieux circonscrit les domaines auxquels affecter des ressources et rend mieux compte de leur utilisation. La Division de l'audit interne et la Division de l'inspection et de l'évaluation procèdent actuellement à une refonte de leurs méthodes afin de mieux détecter les risques et d'aligner leurs plans de travail respectifs sur la stratégie de l'Organisation en matière de gestion du risque institutionnel. En outre, les trois divisions du BSCI prennent part à des activités d'apprentissage pour que leur personnel tire pleinement parti des informations exhaustives qui lui sont désormais accessibles grâce à Umoja. À titre d'exemple, la Division de l'audit interne a constitué un groupe de travail qu'elle a chargé d'élaborer des procédures normalisées pour la vérification des processus courants, en exploitant les processus et fonctionnalités d'Umoja, et de former les vérificateurs à l'utilisation de l'analyse de données. La synthèse des informations concernant les fonctions d'audit, d'évaluation et d'investigation du Bureau permet également de mieux comprendre les corrélations qu'il convient de mettre en place pour améliorer la supervision, tout en apportant à l'encadrement

l'éclairage dont il a besoin pour promouvoir la responsabilisation à l'échelle de l'Organisation.

8. La Division des investigations a procédé à plusieurs campagnes de recrutement de grande portée et mène actuellement des activités, notamment des sessions de formation, visant à renforcer la capacité de l'Organisation, d'enquêter sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La Division a également consenti des efforts importants pour recenser les risques et les faiblesses au niveau de la gouvernance institutionnelle, promouvoir une culture de l'intégrité et de la déontologie, et lutter contre les activités frauduleuses et relevant de la corruption, qui constituent de graves menaces pour l'Organisation, sur les plans financier et opérationnel, et mettent en jeu sa réputation. Le BSCI aidera le Secrétaire général à exercer ses responsabilités en matière de supervision, le but étant de rendre l'ONU inattaquable, transparente et solide sur ses bases grâce à des contrôles internes les plus exigeants qui soient, tout entière mobilisée par sa mission, qui consiste à obtenir des résultats tangibles, mesurables de façon objective.

9. **Le Président** appelle l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « État de la fonction d'audit interne dans le système des Nations Unies » (A/72/120) et sur la note dans laquelle le Secrétaire général a transmis ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport en question (A/72/120/Add.1). Il appelle également l'attention sur le rapport du CCI intitulé « Évaluations des organismes des Nations Unies conduites par les donateurs » (A/72/298) et sur la note dans laquelle le Secrétaire général a transmis ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat au sujet dudit rapport (A/72/298/Add.1).

10. **M^{me} Pulido Tan** (Présidente du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit), présentant le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (CCIQA) sur ses activités pour la période allant du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017 (A/72/295), déclare que le Comité consultatif a pour responsabilité de conseiller l'Assemblée générale en ce qui concerne les mesures à prendre pour que les recommandations formulées par les organes d'audit et de contrôle soient effectivement mises en application, notamment au moyen d'un suivi de la qualité, du degré d'application et du taux de mise en œuvre de ces recommandations, dans le but de mettre en lumière et de corriger d'éventuelles carences des mécanismes de contrôle interne et dans le cadre de l'exécution des programmes. Bien que le taux de mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle s'améliore, l'encadrement doit poursuivre ses efforts

pour veiller à ce qu'elles soient suivies d'effet dans un délai raisonnable.

11. Certes, des efforts louables ont permis d'améliorer la gestion du risque institutionnel, mais le Secrétaire général doit fournir les capacités nécessaires à l'exercice continu de cette fonction. À cette fin, le CCIQA reprend à son compte la recommandation du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle l'Administration devrait élaborer un plan de mise en œuvre détaillé de tous les éléments de la gestion du risque institutionnel, qui définisse un calendrier, des étapes clefs et des objectifs à atteindre et précise le montant des ressources nécessaires et la nature du mécanisme de responsabilisation applicable. En outre, compte tenu de la nature dynamique et évolutive des évaluations du risque institutionnel, les plans de gestion des risques devraient être actualisés de façon régulière. Le CCIQA demeure préoccupé par la lenteur mise par certains départements considérés comme spécialistes de la gestion des risques, tels que le BSCI ou le Département de la gestion, à parer aux risques de portée institutionnelle et appelle le Bureau à se montrer exemplaire à cet égard.

12. Des progrès ont été réalisés dans la gestion des risques liés à l'utilisation de fonds extrabudgétaires – notamment l'incapacité de définir et de mettre et maintenir en place une structure et des contrôles optimaux pour les fonds d'affectation spéciale, susceptible d'aboutir à la perte, voire au détournement, de fonds. Tributaire des fonds extrabudgétaires, l'Organisation se doit d'évaluer et de gérer l'intégralité des risques y associés. Le CCIQA a tenu un certain nombre de débats liés aux risques nouvellement apparus et, tout au long de la période qui fera l'objet de son rapport suivant, il accordera une attention plus soutenue aux menaces intéressant la cybersécurité et la numérisation.

13. Pour ce qui est de l'efficacité, de l'efficience et de l'incidence des activités d'audit du Bureau des services de contrôle interne, le CCIQA recommande que le Bureau revienne sur sa décision de renoncer au système de notation des rapports d'audit, mettant en relief la nécessité d'améliorer la transparence et l'objectivité de la notation plutôt que d'y renoncer complètement. Le CCIQA félicite le BSCI des résultats de la plus récente évaluation externe de la qualité dont celui-ci a fait l'objet, l'évaluateur ayant pour la première fois déterminé que le BSCI se conformait généralement aux normes et au code de déontologie définis par l'Institut des auditeurs internes. Toutefois, le BSCI doit s'attacher à définir des objectifs et des indicateurs de performance axés sur les résultats, tout en exploitant les techniques de visualisation des données pour analyser l'évolution des tendances,

décrire les progrès réalisés vers les cibles fixées, recenser les domaines nécessitant des mesures correctives et définir celles-ci de façon détaillée. Conformément aux prescriptions de l'Institut des auditeurs internes, le Bureau devrait continuer de communiquer les résultats des évaluations externes de la qualité dont il fait l'objet à toutes les parties concernées. Par ailleurs, il devrait mener rapidement à bien le processus d'évaluation externe de la qualité pour la Division de l'inspection et de l'évaluation et pour la Division des investigations. À ce jour, le BSCI n'a mené aucune enquête de satisfaction auprès des clients, en dépit de la recommandation formulée précédemment par le CCIQA à cet égard ; à l'avenir, le Bureau devra donc veiller à ce que de telles enquêtes soient menées par lui-même et par l'ensemble de ses divisions individuellement.

14. Le CCIQA a jugé peu convaincants les arguments avancés par le BSCI pour expliquer le retard pris dans la mise en place d'un mécanisme central de réception des éléments d'information. Au lieu de se doter d'un système intégré sur le modèle de GoCase, système de gestion des enquêtes mis au point récemment, le BSCI a décidé de ne mettre en place un tel système que pour les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, mais avec pour seul relais son numéro d'urgence, or une ligne directe ne saurait servir à elle seule de mécanisme central de réception d'éléments d'information. Le BSCI devrait donc mettre au point un tel mécanisme sans plus de délai, comme le lui ont déjà recommandé le CCIQA, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le CCI et le Comité des commissaires aux comptes, et conformément aux décisions du Comité de gestion et aux résolutions 59/287 et 71/283 de l'Assemblée générale. Le Bureau devrait également redoubler d'efforts pour pourvoir aux postes vacants à la Division des investigations.

15. S'agissant de l'information financière, le CCIQA a félicité le Secrétariat d'être parvenu à aligner les normes comptables de l'Organisation sur les normes IPSAS et d'en avoir tiré des enseignements susceptibles d'être mis à profit dans le cadre de projets similaires. Le Comité a recommandé qu'Umoja soit assorti d'un module Audit qui tienne compte des besoins propres du BSCI, l'objectif étant de renforcer le système de contrôle interne de l'Organisation. À cet égard, le Comité s'est félicité des améliorations déjà apportées à ce système, soulignant qu'il convenait de former l'encadrement et le personnel subalterne afin de lui faire mesurer toute l'importance que revêtent les contrôles internes. À l'avenir, le CCIQA prévoit de procéder à un examen plus approfondi de la déclaration relative au contrôle interne de l'Organisation : il

s'agira de veiller à ce que tous les éléments essentiels soient bien en place – champ d'application du principe de responsabilité ; finalités du système de contrôle interne ; capacité de gestion des risques ; cadre relatif aux risques et aux contrôles, et examen de son efficacité. En dernier lieu, tout en félicitant le BSCI de son regain d'efforts pour lutter contre la fraude et la corruption, le Comité s'est dit d'avis qu'en l'absence de mécanisme central de réception des informations, il ne serait pas possible de répondre de façon satisfaisante aux organes de contrôle qui ont dit craindre que certains cas de fraude passent inaperçus.

16. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le BSCI joue un rôle essentiel dans le renforcement des activités de contrôle, en application de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, et encourage le personnel du Bureau à s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées conformément aux décisions de l'Assemblée générale et aux instructions administratives du Secrétaire général pertinentes.

17. L'oratrice prend note des diverses recommandations formulées par le BSCI – relatives, entre autres, aux économies, au recouvrement des trop-payés et aux gains d'efficacité –, dont les incidences financières s'élèvent globalement à 16 millions de dollars. Elle se félicite des initiatives prises par le Bureau pour améliorer sa performance et promouvoir la coopération et la coordination avec d'autres organes de contrôle, deux facteurs essentiels pour que soient respectées des normes élevées en matière de professionnalisme et d'efficacité et pour combler certaines lacunes, ou éviter certains doubles emplois ou chevauchements, dans les activités de contrôle. Le Bureau devrait continuer à collaborer avec les entités qui font partie de son réseau professionnel, en particulier celles qui sont spécialisées dans l'audit et l'évaluation, tout en appliquant les normes professionnelles arrêtées au plan international dans ces domaines. L'établissement et l'utilisation de manuels et de directives portant sur tous les aspects de son action, les instances consultatives mises sur pied et désormais opérationnelles, ainsi que le renforcement des capacités grâce à la formation et au recrutement, sont autant de facteurs qui viennent ajouter à l'utilité des travaux menés par le Bureau. Le Groupe demeure néanmoins préoccupé par le taux de vacance de postes enregistré à la Division des investigations – 21,2 % au 31 mai 2017 – car il est susceptible de compromettre la capacité du BSCI d'exercer ses fonctions d'enquête. Le Groupe se range donc à l'avis exprimé par le CCIQA, à savoir qu'il est nécessaire que le BSCI accorde une priorité à l'élaboration de stratégies de recrutement novatrices.

18. Félicitant le Bureau pour sa gestion du risque institutionnel, l'oratrice prie néanmoins instamment les hauts responsables de s'employer à obtenir que la gestion des risques devienne une pratique courante. À cet égard, elle espère que les échéances fixées dans les plans de gestion des risques approuvés en juin 2015 seront réexaminées. Bien que les activités menées pour déterminer la capacité d'évaluation à l'échelle l'Organisation aient donné des résultats mitigés, les progrès enregistrés au titre du renforcement des fonctions d'évaluation et l'augmentation du nombre des entités désormais dotées de politiques et de plans d'évaluation sont des éléments encourageants. M^{me} Pereira Sotomayor espère que le Bureau s'attachera à remédier aux limites auxquelles il s'est heurté lors de l'établissement de son rapport connexe (A/72/72) et qu'il sera à l'avenir en mesure de fournir une synthèse précise de la capacité d'évaluation du système des Nations Unies. Du fait que certaines entités sont dépourvues des compétences, des ressources et des politiques requises pour mener à bien des activités d'évaluation, le Groupe demande que des ressources adéquates soient allouées à ce type d'activités et que des politiques d'évaluation soient mises en place dans toutes les entités du système. L'oratrice ne doute pas que, lorsqu'il s'attachera à constituer les capacités voulues pour instaurer une fonction d'évaluation solide, reposant sur des politiques, des méthodes, des plans et des ressources appropriées mais aussi sur les meilleures pratiques en la matière, le Secrétaire général s'emploiera à garantir l'indépendance opérationnelle du BSCI. Elle exprime également sa gratitude aux parties prenantes qui ont octroyé des ressources extrabudgétaires pour assurer le financement d'activités d'évaluation et prie instamment les autres de suivre cet exemple.

19. Le CCIQA a adressé à l'Assemblée générale des recommandations utiles s'agissant du respect des règles d'audit, de la gestion du risque institutionnel et du cadre de contrôle interne, ainsi qu'aux titres de la mobilisation et de la gestion des fonds, de l'information financière et du renforcement des fonctions d'évaluation et d'audit. L'oratrice n'ignore pas que les efforts entrepris par le Comité consultatif pour améliorer la coordination avec les organes de contrôle revêtent une importance particulière et elle l'encourage à tirer parti de toutes nouvelles possibilités de collaboration.

20. Le Groupe met en relief l'utilité des contributions volontaires et des mécanismes de financement commun pour la bonne exécution des mandats et il est favorable à l'instauration d'un dispositif qui rende plus accessible l'information relative aux évaluations de donateurs. Il convient en outre, avec le CCI, qu'il est

nécessaire d'organiser un dialogue de haut niveau entre les donateurs et les directeurs exécutifs des organisations du système des Nations Unies afin de déterminer des priorités communes et d'instaurer un cadre d'évaluation multipartite.

21. **M^{me} Bodenmann** (Suisse), prenant également la parole au nom du Liechtenstein, souligne que le BSCI joue un rôle central au titre du renforcement de la gouvernance et du bon fonctionnement de l'ONU, et qu'une fonction de contrôle interne solide est nécessaire pour améliorer la mise en jeu des responsabilités et la transparence au sein de l'Organisation, ainsi que sa capacité de s'acquitter des mandats qui lui sont confiés, conformément aux objectifs définis dans le cadre de la réforme en profondeur de la gestion qui a été engagée par le Secrétaire général.

22. Afin d'exercer des activités de contrôle exemplaires, le BSCI doit conserver une marge d'autonomie – réelle et perçue comme telle – par rapport à l'Administration, et ce à tous les niveaux – Organisation, fonds et programmes. À cet égard, les deux délégations conviennent avec le CCIQA que le Bureau doit trouver un juste équilibre entre divers impératifs, puisqu'il lui incombe de conseiller les responsables tout en préservant son indépendance opérationnelle.

23. Soulignant qu'il est essentiel que les contrôles obéissent à une approche axée sur les risques, l'oratrice indique qu'il faut encourager l'encadrement à faire en sorte que la détection et la gestion systématiques des risques deviennent un mode de fonctionnement habituel. Elle convient avec le Comité des commissaires aux comptes qu'il est nécessaire que le Secrétariat élabore à cette fin un plan de mise en œuvre détaillé incluant tous les éléments du risque institutionnel.

24. Bien que des progrès notables aient été enregistrés dans ce domaine, le BSCI doit redoubler d'efforts pour empêcher l'exploitation et les atteintes sexuelles et garantir la protection des civils. M^{me} Bodenmann reprend à son compte la recommandation formulée précédemment par le CCIQA, à savoir que le BSCI devrait établir une liste de l'ensemble des contrôles qui doivent être activés dès le démarrage d'une mission de maintien de la paix et s'assurer de leur efficacité dès que de nouvelles opérations sont engagées. Cela aiderait l'Organisation à agir en amont pour prévenir les atteintes sexuelles, et rendrait moins souvent nécessaire de mener des enquêtes à ce titre. En outre, le BSCI devrait disposer de ressources et de capacités adéquates pour enquêter sur les allégations sans délai afin que les auteurs

d'atteintes sexuelles soient tenus comptables de leurs actes.

25. **M^{me} Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) déclare que les efforts déployés par le BSCI pour lutter contre la fraude, le gaspillage et la mauvaise gestion sont vitaux en ce qu'ils contribuent à garantir la viabilité et l'efficacité de l'ONU. Elle félicite le Bureau pour les audits et les enquêtes qu'il a réalisés en 2016 et en 2017 au sujet de la fraude et de la corruption de haut niveau, ainsi que pour l'intensification de ses interventions dans des domaines présentant des risques élevés comme la fraude à l'assurance maladie, la fraude à l'indemnité pour frais d'études et la fraude concernant les partenaires d'exécution. Il lui faudra néanmoins s'employer davantage à déterminer les mesures voulues pour qu'aucun cas de fraude ne passe inaperçu.

26. L'oratrice note que le BSCI est parvenu à réduire la durée moyenne des enquêtes – de 23 mois, record historique atteint en 2011, à 10 mois – et elle encourage le Bureau à continuer de progresser vers la cible qu'il s'est fixée, à savoir un délai de six mois. Au cours de la période considérée, des dossiers ont été constitués au sujet de 31 allégations étayées, ce qui prouve combien il est important de mener les enquêtes rapidement. En outre, le BSCI doit continuer d'enquêter sur les allégations de comportement répréhensible – tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'exploitation et d'atteintes sexuelles – portées contre le personnel des Nations Unies et d'œuvrer avec les autres entités du système aux fins du renforcement de la capacité d'investigation globale dans ce domaine. Le Bureau doit également continuer de collaborer avec le Bureau de la déontologie afin de renforcer la coordination et la coopération au titre de la mise en œuvre de la politique du Secrétaire général sur la protection contre les représailles – les enquêtes diligentées à ce titre devant l'être dans les plus brefs délais. À cette fin, il faut s'attacher en priorité à pourvoir les postes vacants à la Division des investigations – au Siège comme dans les bureaux régionaux.

27. M^{me} Norman Chalet se félicite des résultats positifs de l'évaluation externe de la qualité dont a fait l'objet la Division de l'audit interne du BSCI et elle encourage celui-ci à améliorer l'utilisation qu'il fait de l'analyse des données afin de gérer les risques au mieux et de faire une utilisation optimale des informations accessibles grâce à Umoja. Le BSCI devrait également renforcer sa capacité de mener des audits de performance. À cet égard, l'oratrice note avec appréciation que le Bureau utilise les évaluations pour suggérer que des modifications significatives soient

apportées à l'échelle de l'Organisation et rendre efficace et efficiente l'exécution des mandats dont elle a la charge. En dernier lieu, la délégation des États-Unis d'Amérique fait savoir qu'elle est attachée au renforcement de l'indépendance opérationnelle du BSCI, qui devrait se voir octroyer davantage d'autorité et de flexibilité s'agissant de l'utilisation de ses ressources, et elle se félicite des efforts déployés par le Bureau pour actualiser les directives et protocoles applicables aux avis qu'il dispense à l'encadrement en ce qui concerne les situations faisant l'objet d'un audit ou d'une investigation.

28. **M. Locsin** (Philippines) déclare que sa délégation appuie le rôle joué par le BSCI en matière de promotion de la responsabilité, de la transparence, de l'efficacité et de la bonne gouvernance. S'il est impératif de préserver la séparation entre les organes de contrôle internes et externes pour garantir une supervision digne de ce nom, il demeure néanmoins essentiel de les encourager à coopérer pour que les mandats qui leur sont confiés soient exécutés de façon satisfaisante. La délégation philippine se félicite du résultat positif de l'évaluation externe de la qualité dont a fait l'objet la Division de l'audit interne du Bureau et félicite celui-ci d'encourager les membres de ses divisions à faire connaître à leurs collègues les meilleures pratiques afin d'exécuter au mieux les activités qui leur sont prescrites. Une telle coopération améliore la qualité des orientations fournies à l'Assemblée générale et à l'équipe dirigeante de l'ONU et constitue un exemple de solution de substitution précieuse à une mentalité compartimentée.

29. Notant les recommandations formulées par le CCIQA aux fins de l'amélioration de l'efficacité de l'action menée par le Bureau pour lutter contre la fraude et la corruption, M. Locsin espère que le BSCI prendra les mesures voulues pour créer un mécanisme central de réception des éléments d'information et attend avec intérêt d'en apprendre davantage sur l'action menée par le Bureau à cet égard au cours des consultations informelles. En outre, il note que le CCIQA s'est félicité des efforts consentis par le Bureau pour aligner ses opérations sur les exigences énoncées dans le programme 2030, saluant en particulier la décision prise par la Division de l'Inspection et de l'évaluation d'inclure un examen des progrès accomplis au titre des objectifs de développement durable dans ses évaluations et de présenter l'appui apporté par l'Organisation à l'accomplissement de ces objectifs comme l'un de ses domaines d'intervention auxquels sont associés les risques les plus élevés.

La séance est levée à 16 h 10.